24.—Affaires des compagnies d'assurance-vie et des sociétés fraternelles canadiennes à l'étranger, 1946

Nota -Les chiffres des affaires au Canada paraissent au tableau 12, p. 1117.

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	\$	8	\$	8
Compagnies canadiennes (vie)— Fédérales Provinciales	511, 179, 735	4,132,034,001	155,930,626	73, 924, 419
Sociétés fraternelles canadiennes— Fédérales Provinciales	8,500,100	91,840,309	1,169,358	2,343,179 1
Totaux	519,679,835	4,223,874,310	157,099,984	76,267,598

¹ Aucune déclarée.

25.—Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1936

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	8	\$	s	\$
Compagnies canadiennes (vie)— Fédérales	1,492,220,779	11,333,319,816	339, 995, 925	136, 178, 344
Provinciales	75, 912, 057	281, 120, 884	6,819,105	1,648,603
Sociétés fraternelles canadiennes—		1		
Fédérales	31, 351, 067	257, 632, 828	3,636,152	5,016,077
Provinciales	24,845,228	148, 215, 470	3,528,553	2, 164, 642
Compagnies britanniques (vie)	30, 197, 611	205, 626, 216	5,510,427	2,487,777
Compagnies étrangères (vie)	382, 284, 012	3,405,480,833	94, 362, 353	34, 104, 556
Sociétés fraternelles étrangères	14,467,621	102, 514, 715	2,333,550	1, 246, 371
Totaux généraux	2,051,278,375	15,733,910,762	456,186,065	182,846,370

Section 3.—Assurances contre les accidents

Depuis 1875, l'assurance contre les accidents a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 révèle que le nombre de compagnies autorisées à vendre de l'assurance-accident, de cautionnement, contre le bris de glace et contres les explosions de chaudières à vapeur,—les quatre seuls genres d'assurance-accident vendus alors,—est de 5, 3, 1 et 1 respectivement. Le rapport de l'année 1946 indique que l'assurance-accident au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 23 autres genres d'assurance vendue par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupent d'assurance-accident, mais en 1946 il y en a 273, dont 58 canadiennes, 72 britanniques et 143 étrangères; 204 de ces compagnies vendent aussi de l'assurance-feu. En outre, 21 sociétés ou ordres fraternels vendent de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés ou ordres fraternels ne vendent que de l'assurance-accident.

Le tableau 26, qui donne la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-feu, la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100 dans le cas présent) est effectuée par les compagnies à charte fédérale.